

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 7 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 OCTOBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 NOVEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	30
Votants :	35

Etaients Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaients Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Alain DANIEL, - Bernadette GRIGNON, - Christine SAVARY, - Marie-Odile JARLIGANT.

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°131-2017 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-président, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est précisé que ces modifications ont recueilli un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 octobre 2017.

- Service environnement : l'agent administratif titulaire du poste de « Chargé de la prévention, de l'animation et de la sensibilisation » à temps non complet 32/35^{ème}, a bénéficié d'une mutation en interne et a intégré le service Chantiers d'insertion depuis septembre 2017. Les missions de ce poste ayant été redéfinies, il est proposé de supprimer cet emploi et de créer un emploi technique de « Chargé de prévention et assistant d'exploitation » à temps complet. En effet, le Programme Local de Prévention des Déchets étant arrivé à son terme en juin 2017, il est prévu de redéfinir les actions de prévention devant être menées par la Communauté de Communes et d'améliorer la complémentarité de la prévention avec l'exploitation du service Déchets.
- Service Espace Autonomie Séniors : La Communauté de Communes porte l'Espace Autonomie Seniors Sud Est Morbihan depuis 2013, par convention avec le Conseil Départemental du Morbihan. Cette convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens prévoit 0,2 ETP pour les actions collectives. Il est proposé que le chargé d'accompagnement d'Arc Sud Bretagne puisse assurer ces missions augmentant ainsi son temps non complet de 26,25/35^{ème} à 33,25/35^{ème}.

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le

D : 056-200027027-20171116-DELIB 31_2017-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'emploi de Chargé de la prévention, de l'animation et de la sensibilisation à temps non complet 32/35^{ème},
- **CRE** un emploi permanent de Chargé de prévention et assistant d'exploitation à temps complet,
- **SUPPRIME** l'emploi de Chargé d'accompagnement à temps non complet 26,25/35^{ème} et **CRE** un emploi de Chargé d'accompagnement à temps non complet 33,25/35^{ème},
- **APPROUVE** cette modification à apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 15/11/17

Le Président,

